



AR Prefecture

086-288600232-20240308-20240308_015CA-DE
Reçu le 13/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

(DÉPARTEMENT DE LA VIENNE)
N°2024/015

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, se sont réunis au siège du Centre de Gestion à CHASSENEUIL DU POITOU, Téléport 1, bâtiment @1.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
Mme GUITTET Pascale - Mme SAVIN Annette – M. PEROCHON Gérard -
M. MARCHADIER Rémy - Mme COLAS Josette - Mme JEAN Gisèle -
M. DAZAS Joël - M. GUILLON Alain - Mme BARRAUD Sandrine -
M. FOURCAUD Jean-Louis - Mme GOURDEAU Evelyne - M. SAVARD Bernard
Mme WASZAK Reine-Marie - Mme GRATEAU Annick

POUVOIRS : Mme GARDA-FLIP Nelly a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,
M. BEAUJANEAU Gilbert a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale,
M. ALLOUCH Stéphane a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
M. MADEJ Jean-Luc a donné pouvoir à Mme JEAN Gisèle,
Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à Mme COLAS Josette,
Mme BERTAUD Rose-Marie a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme SAVIN Annette

ETAIT REPRÉSENTÉ PAR : M. BAILLY Eric représenté par Mme GRATEAU Annick

EXCUSÉES : Mme GODET Martine, Mme GUERIN Fabienne, Mme RABUSSIER Laurence, Mme MARQUÈS-NAULEAU Nathalie

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAVIN Annette



AUTORISATION DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie (créances en cours de recouvrement et « avances » des rémunérations de l'intérim territorial), il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Après analyses de plusieurs offres, l'offre faite par le Crédit Mutuel semble répondre le mieux aux besoins du CDG 86.

Les éléments de cette ligne de trésorerie proposée par le Crédit Mutuel sont les suivants :

CARACTERISTIQUES

- Objet : Ligne de trésorerie
- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle (*) + marge : 4,35 %
Soit à titre indicatif, ce jour, sur la base EURIBOR de février 2024 : 3,90% + 0,45% = 4,35%
() floor absolu : 0 %. Euribor 3 mois moyenne mensuelle (*) + marge*

CONDITIONS

- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.
- Commission d'engagement : 500,00 €
- Commission de non utilisation : néant
- Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.
- Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Acceptent la proposition du Crédit Mutuel selon les conditions énoncées ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette offre.

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 11 mars 2024

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN

A blue ink signature of Annette Savin, consisting of a large, stylized loop followed by the letters "n." and a long horizontal stroke.